

RESTAURATION DE LA REYSSOUZE DANS LE CENTRE DE BOURG-EN-BRESSE

Pêche au cas pratique

🕒 28 MARS 2025

📍 À BOURG-EN-BRESSE (01)

👤 VISITE PROPOSÉE PAR :

Alexandre LAFLEUR - Directeur
du Syndicat du Bassin Versant
de la Reyssouze (SBVR)

Visite proposée à la suite de
l'annulation de celle de la
journée technique « Approche
paysagère et perceptions
sociales » du 8 octobre 2024



LES PÊCHES AUX CAS PRATIQUES DE L'ARRA2 ?

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. L'ARRA2 offre la possibilité aux collectivités locales de valoriser leurs actions en proposant des visites de terrain (réalisations, chantiers, projets) ou réunions aux autres membres du réseau. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et d'échanger avec ses pairs autour des projets locaux.

[Venez retrouver les pêches organisées sur notre site !](#)

Si vous aussi vous souhaitez proposer une visite de terrain ou une rencontre aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter à arraa@arraa.org



COMPTE RENDU



Le SBVR a lancé en 2023 une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Reyssouze (2.2 km de long) et du Dévorah (1.2 km de long), ainsi que la débétonnisation d'un canal sur plus de 1.6 km. Une étude paysagère globale a permis de maximiser les bénéfices des travaux au profit du cadre de vie.

- **Le réaménagement de l'allée de Challes autour de la rivière Reyssouze :**

Ce projet prévoit la création d'un parc urbain dans lequel s'inscrivent des chemins piétons et cyclistes. C'est un paysagiste qui a été choisi comme mandataire du projet (BIG BANG).

- **La restauration de la Reyssouze :**

À l'entrée de Bourg-en-Bresse, le projet consiste à retirer la vanne d'un moulin, facilitant ainsi le passage des poissons et des sédiments. La rivière retrouve un lit plus étroit et des berges en pente douce, avec de nouvelles plantations. Des chemins piétons et pontons seront aménagés.

- **La débétonnisation du canal de Loëze :**

Le projet a consisté à retirer le béton pour permettre à l'eau de s'infiltrer à nouveau et à la végétation de pousser, apportant ainsi plus de fraîcheur en ville. Les habitants pourront bientôt profiter des zones humides, accessibles grâce à de nouveaux aménagements.

RENCONTRE ORGANISÉE AVEC LE SOUTIEN DE :



PARTICIPANTS

NOM	PRÉNOM	STRUCTURE	CODE POSTAL	VILLE STRUCTURE
FORMEL YOUSFI	Barbara	CAUE AIN	01000	BOURG EN BRESSE
BARTHELEMIE	Léo	CA PAYS DE GEX	01170	GEX
POMMIER	Sylvain	EQUO VIVO / TERELIAN	01390	SAINT ANDRE DE CORCY
BOISSIEUX	Yannick	SYNDICAT DES RIVIÈRES DOMBES CHALARONNE BORDS DE SAÔNE	01400	CHÂTILLON SUR CHALARONNE
FREQUELIN	Cyril	SR3A	01500	AMBÉRIEU EN BUGEY
DUMOUTIER	Julien	VALENCE ROMANS AGGLO	26000	VALENCE
GRUFFAZ	Frédéric	EAU ET TERRITOIRES	38000	GRENOBLE
VALE	Nicolas	ARRA ²	38000	GRENOBLE
MOUREU	Elsie	EPAGE DE LA BOURBRE	38110	SAINT VICTOR DE CESSIEU
MANZANILLA	Alexandre	EPAGE DE LA BOURBRE	38300	SAINT VICTOR DE CESSIEU
DELAGE	Valérie	-	38390	BOUVESSE QUIRIEU
BOURNET	Géraud	TIP CONSEIL	38630	LES AVENIERES
PICHOT	Julie	ARRA ²	63000	CLERMONT-FERRAND
CAMBOIS	Adrien	AGENCE DE L'EAU RMC	69003	LYON
MAILLEVIN	Laëtitia	VINCI- OCELIAN	69007	LYON
TROUILLAS	Léa	DYNAMIQUE HYDRO	69009	LYON
BURTIN	Anthony	EURO-TEC	69124	COLOMBIER-SAUGNIEU
AUBERT	Lucien	SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES DU BEAUJOLAIS	69220	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS
THEVENET	Grégoire	SMRB	69220	BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS
DUPUY	Thomas	RAZEL-BEC	69500	BRON
BARBER	Mélanie	SM3A	74970	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

RESTAURATION DE LA REYSSOUZE DANS LE CENTRE DE BOURG-EN-BRESSE – ALLÉE DE CHALLES

CONTEXTE :

À Bourg-en-Bresse, la Reyssouze borde l'allée de Challes, espace d'intérêt patrimonial menant au Château de Challes. Des gravures du XVe siècle représentent une allée cavalière (un mail) bordée d'une végétation parfaitement alignée et droite et laissent deviner une rivière déjà canalisée et minéralisée.

Au fil des siècles, l'humain a davantage modulé ce milieu pour aboutir à une allée routière ceinturée par deux canaux.

L'ensemble de ces aménagements génère de nombreux impacts : îlot de chaleur (50°C relevés en haut de berge), rivière rectiligne, dégradation de la qualité de l'eau, dégradation du lien entre les milieux aquatiques, les espaces naturels et les espaces urbains... Pour remédier à ces nombreux problèmes, en 2005, est créée une esquisse de travaux visant à enlever les deux canaux pour ne faire qu'un seul lit de la Reyssouze.

Ce travail a été repris en 2021 par la commune de Bourg-en-Bresse et le Syndicat de la Reyssouze ayant tous deux l'ambition de restaurer ce milieu. Un projet en co-maîtrise d'ouvrage a alors vu le jour auquel l'Agglomération du Grand Bourg s'est également associée. Diverses compétences ont ainsi pu être réunies : GEMAPI, voirie, transport en commun...

Ainsi, une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée en 2021 pour la reconfiguration de l'allée de Challes et la renaturation de la Reyssouze. Une étude paysagère globale a permis de maximiser les bénéfices des travaux au profit du cadre de vie par la création d'un lien entre les habitants et les milieux aquatiques.

Le groupement retenu était constitué de :

- BIGBANG – paysagistes, urbanistes et architectes (mandataire)
- VDI- bureau d'études en hydraulique
- RIPARIA- bureau d'études en hydromorphologie et génie écologique
- HTV- bureau d'expertise hydraulique



Restauration de la Reyssouze dans sa traversée le long de l'allée de Challes
(© N. Valé - ARRA²)

DESCRIPTION DU PROJET

Les axes piétons, déjà présents sur site, mais dangereux et inadaptés ont été maintenus pour garder les circulations en place. En revanche, la voirie lourde a été supprimée pour faire de cet espace, un parc paysager ultra-urbain. Le périmètre de travail initialement alloué pour cette restauration a été agrandi permettant de valoriser la place de la rivière et de son fonctionnement naturel autant que celle des usages humains (piétons, cyclistes...).

Une berge dynamique, consistant en un élargissement ponctuel de la voie piétonne pour créer une avancée sur le cours d'eau au niveau des berges en pente douce, a été créée. Cet aménagement donne accès à la rive pour des usages de repos (pique-nique, lecture...) et il s'intègre avec les bâtiments et projets architecturaux proches, présents avant le début des travaux.

Des éléments programmatiques ont été pensés afin de favoriser une appropriation du site par le public : promenade piétonne et cycliste, berges dynamiques pour renforcer le lien humain/river dans le respect du milieu, conservation du pont piéton... L'éclairage du site a été installé au sol, limitant les projections lumineuses sur le cours d'eau et réduisant la pollution lumineuse pour le respect de la faune.

Le syndicat interdit l'utilisation de techniques minérales dans ses cahiers des charges (blocs...). Ainsi, la renaturation de la Reyssouze a été conçue en fonction de la typologie des rivières de son bassin versant, à savoir une petite granulométrie (sables

et fines) avec des capacités de transport faibles (3 cm).

Enfin, les arbres plantés sont liés à une fosse unique récupérant, en pente douce et inclinée, les eaux de ruissellement. En parallèle, du bois mort a également été installé afin de favoriser le retour des fonctionnalités naturelles de la rivière. Cette décision est assumée par le syndicat, qui souhaite progressivement faire évoluer les mentalités sur la présence et le rôle du bois mort en rivière.

Montage du projet et sollicitations des instances règlementaires

Compte tenu du cachet patrimonial de l'Allée de Challes, le projet a été soumis pour validation aux Architectes des Bâtiments de France (ABF). Il a été demandé de reproduire l'alignement boisé initial malgré le projet de reméandrage de la Reyssouze. Les services de l'État ont été intégrés très tôt lors de la phase de concertation, qui avaient des attentes sur la conception du projet. Le syndicat n'a pas pu bénéficier du régime simplifié de déclaration lié à la rubrique IOTA 3.3.5.0, car le projet a été conçu durant la période de son abrogation. Il a donc fait l'objet d'un dossier d'autorisation avec enquête publique.

PHASE TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés en deux phases, la phase de travaux préparatoires (dévoisement, libération des emprises, décroustage,) a démarré en 2023. L'ensemble s'est terminé en 2025. Les deux canaux ont été asséchés en alternance en faisant s'écouler la Reyssouze dans une canalisation sur 300 m avec contrôle du débit.

Pour intervenir dans le cours d'eau, la traversée piétonne reliant le centre bourg aux quartiers proches fut retirée temporairement.

Les arbres constituant l'allée ont fait l'objet d'un diagnostic sanitaire mettant en avant la sénescence de nombreux individus et ont été abattus. Certains ont été replantés en maximisant l'utilisation de plants issus du label Végétal Local et en limitant leur entretien.

2024, année de réalisation des travaux, a été très pluvieuse. Sur ce secteur, la Reyssouze a connu trois crues biennales à quinquennales, occasionnant ainsi un ralentissement des travaux.

L'OUTIL PAYSAGER

Le projet intègre une forte dimension paysagère, permettant de replacer l'humain et la biodiversité au cœur d'un parc urbain et ainsi, inverser le fonctionnement avant travaux du site, principalement occupé par l'automobile.

Cela peut être source de nombreux questionnements lors de l'élaboration des marchés et notamment sur le prévisionnel financier et volumétrique, la formulation du besoin et des compétences nécessaires. Pour réduire les inconnues de ces équations, il est possible de réaliser une étude de faisabilité avant la maîtrise d'œuvre.

Attention toutefois à ne pas dresser un cadre trop rigide, avec une conception trop avancée, risquant une mauvaise interprétation du besoin. Ce dernier et les compétences liées, doivent être explicités notamment sur la finalité du projet recherché sur divers aspects : paysagers, inclusion dans la vie communale, accueil du public et usages attendus...

Pour rappel, la nécessité d'un paysagiste, en milieu rural, doit être évaluée au cas par cas alors qu'en milieu urbain, cela peut être un besoin afin de dessiner les projets adaptés à l'humain qui en sera un usager régulier.

ACCUEIL DU PUBLIC

Malgré quelques réticences chez les riverains, liées à une communication jugée insuffisante ainsi qu'à des déconvenues rencontrées lors de la phase travaux (retrait de la traversée, abattage d'arbres, pêche électrique, perception du bois mort dans le cours d'eau), le projet est aujourd'hui bien perçu par les habitants.

En termes d'animation du site, plusieurs vecteurs sont prévus. Le syndicat travaille notamment à l'élaboration de divers parcours à destination d'un public varié incluant des spectacles et diverses activités pédagogiques. Une proposition d'adaptation du programme scolaire, validé par l'éducation nationale a notamment été faite pour inclure la prise en compte de la Reyssouze.

Intégration de la restauration de la Reyssouze dans le projet urbain

Le projet répond à l'un des objectifs de la commune visant une nouvelle définition plus durable des systèmes urbains. Le prolongement de la renaturation de la Reyssouze aux abords du site concerné est possible grâce à d'autres projets envisagés par la collectivité :

- en aval immédiat avec la découverte de la Reyssouze et la connexion de ce site avec le projet ReyDeCa (voir ci-après).
- à l'aval avec le réaménagement d'une zone industrielle des années 1980 comprenant des désimperméabilisations et des végétalisations.

FINANCEMENT

Le projet représente un investissement total de 3,9 millions d'euros, dont 1,2 million est spécifiquement dédié à la partie « cours d'eau » (dévoisement, etc.). Le plan de financement se répartit comme suit :

- 10 % pris en charge par le Département de l'Ain.
- 60 % financés par l'Agence de l'eau RMC
- 10 % par le Fonds Vert
- 380 000 € apportés par le Syndicat

Le solde restant est couvert par la Ville et l'Agglomération.

Le réaménagement du site incluant la voirie centrale et l'ensemble des réseaux qui passaient en souterrain constitue l'un des postes majeurs de dépense.

Enfin, le syndicat agit également en tant qu'opérateur de mesures compensatoires. Ce rôle lui permet notamment de compléter les financements lorsque les autres partenaires financiers ne peuvent pas intervenir. Attention lors du montage financier de ce type de projets : les restes à charge des opérations financées par les Agences de l'eau ne peuvent pas être couverts par des mesures compensatoires. En revanche, les ressources issues du mécénat ne posent pas de difficulté particulière à cet égard.

CONCLUSION :

La définition finale du projet de restauration de la Reyssouze fut longue compte tenu des divers usages du site à considérer (circulations, patrimoine...), des objectifs définis et des enjeux présents dans le projet (approche paysagère, restauration de la fonctionnalité des milieux, enjeux inondation...) des compétences nécessaires ainsi que des instances réglementaires à consulter. Beaucoup d'échanges ont été conduits entre les acteurs décisionnaires.

Les échanges avec les structures réglementaires (ABF, DDT) sont parfois craints, mais elles sont aussi un canal de vérification supplémentaire pour le bon déroulement du projet. Elles permettent de l'enrichir et d'assurer sa conformité face aux diverses demandes réglementaires.

Le projet présenté va au-delà de l'aménagement urbain ou des enjeux environnementaux. Il présente aussi une idée de cohésion sociale d'une ville, en créant des connexions avec et entre les quartiers en utilisant les milieux aquatiques pour en faire un vecteur de lien entre humains, et également non humains.

La conception de renaturation urbaine et rurale intègre deux thématiques importantes : l'écologie et l'hydrologie. Actuellement, ce mélange de compétences forme des équipes atypiques car non habituelles et nécessitant un temps d'adaptation à intégrer au projet. Cela interroge les manières de travailler, en ouvrant des portes à des nouvelles compétences et acteurs, notamment dans la conception des projets.

Le paysage est le vecteur de l'humanité d'un projet. L'intégrer dès la conception permet d'apporter l'histoire humaine dans les projets de renaturation. Cela facilite notamment l'acceptation des travaux et induit des changements auprès du grand public.

LE PROJET REYDECA : RENATURATION DE LA REYSSOUZE ET DU DÉVORAH ET DÉBÉTONNISATION DE CANAL DE LOËZE.

Entre 2023 et 2025, quatre interventions majeures ont structuré les travaux sur les rivières à Bourg-en-Bresse :

- 1. Débétonisation du canal de Loëze : 1,6 km de béton retirés, 3 ha de zones humides créés, infiltration et végétalisation restaurées en cœur de ville ;
- 2. Renaturation de la Reyssouze : 2,3 km de berges restaurés, 3,2 ha de zones humides créés, suppression d'obstacles à l'écoulement ;
- 3. Suppression de la vanne de Pennessuy : remplacée par un pont-cadre favorisant la continuité écologique et la mobilité douce ;
- 4. Restauration du Dévorah : 1,75 km de rivière reconnectés à son marais, retour rapide d'espèces indicatrices de bonne qualité écologique.

Ces travaux ont permis la plantation de 12 000 arbres et arbustes, la restauration de 7,5 hectares de zones humides, la suppression de deux vannes, et l'installation d'un pont pour gérer les crues.

L'objectif du projet est de restaurer les fonctionnalités écologiques de la Reyssouze et de son ruisseau affluent le Dévorah, fortement dégradés par les activités humaines, afin d'améliorer la résilience du territoire face aux changements climatiques et développer de nouveaux circuits de mobilité douce pour les habitants. Ce projet vient connecter le projet de l'allée de Challes pour renforcer les continuités écologiques et hydrologiques de la Reyssouze et du Dévorah dans le cœur de ville de Bourg-en-Bresse.

LE SITE DE BOUVENT

Le site de Bouvent, d'une superficie d'environ 7 hectares, est connecté au centre-ville de Bourg-en-Bresse (à 2 km) et accueille une base de loisirs avec plan d'eau, lequel est bordé par la Reyssouze. Il est très fréquenté par les Burgiens, avec en moyenne environ 60 000 personnes par an qui le visitent pour divers usages de repos et de récréation (jogging, sortie du dimanche...). Il s'agit d'un espace prisé pour la baignade présentant des eaux claires et constitue, donc, un enjeu important pour la commune. Par le passé, la présence d'un moulin et de ses vannages avait modelé le lit de la Reyssouze, impactant ainsi son fonctionnement par la création de divers bras, autour de l'actuelle base de loisirs. Lors de la cessation d'activité économique du moulin, il a progressivement évolué vers un usage de loisirs (baignade, golf...) laissant place à certaines activités dans les biefs, telles que le canoë-kayak.



Restauration de la Reyssouze dans le site de Bouvent (© N. Valé - ARRA²)

Afin de diversifier l'offre de loisirs, la commune avait initié l'aménagement d'un cheminement, en complément de l'existant, présent le long du plan d'eau et très usité. Le syndicat a alors profité de cette opportunité pour reprendre ce projet et y intégrer la restauration de la Reyssouze.

La restauration consiste en la création d'un nouveau lit d'écoulement pour la Reyssouze, le reméandrage du cours d'eau avec la création d'un cheminement intégrant des pontons surmontant le cours d'eau, l'acquisition de parcelles et la plantation d'un boisement. Celui-ci a pour but de créer une continuité visuelle recentrant sur la rivière et de faire une séparation nette avec le golf voisin.

Le groupement retenu était constitué de :

- ERANTHIS – paysagistes, urbanistes
- SETEC HYDRATEC- bureau d'études en hydraulique
- CONTRECHAMP – bureau études en concertation et utilité sociale

ÉLABORATION DU PROJET :

Le syndicat a alors repris le projet de cheminement de la commune qui a également renoncé aux droits d'eau du moulin.

Grâce à l'opportunité créée par l'aménagement du « Moyen tour de Bouvent » le syndicat, en coopération avec la SAFER, a acquis 6 ha de zones humides, faisant l'objet principal du projet de restauration présenté ici. Des évictions ont été conduites pour renaturer ce site avec paiement des dommages occasionnés (30 000 € pour compenser l'éloignement des agriculteurs de leur exploitation).

En parallèle, après réalisation du projet de renaturation, le syndicat a souhaité conserver 2.5 hectares de prairie, situés en rive droite, qui seront utilisés pour l'activité agricole.

Le nouveau tracé du cours d'eau dessiné ne suit pas d'anciennes cartes puisqu'au cours des derniers siècles, la Reyssouze a été très souvent modifiée. Les analyses LIDAR menées ne dévoilent pas de lit nettement identifiable.

La Reyssouze est une rivière de qualité dégradée, riche en sédiments fins, dont le débordement dans le lac de Bouvent pourrait engendrer un vieillissement du lac et une altération de la qualité des eaux de baignade. Après de nombreux échanges entre la commune et le syndicat il a été défini qu'un débordement de la Reyssouze sur le chemin du tour de Bouvent était acceptable pour une Q10 tandis que les 6 ha de zones humides et le boisement acquis également par le syndicat en rive droite à partir d'une occurrence Q1, similaire à la situation initiale. La topographie du site avant travaux occasionnait déjà des inondations régulières du golf situé en rive gauche.

Ce projet a fait l'objet d'une phase de concertation importante avec les divers usagers du site de Bouvent (Club canin, cycliste, pêcheurs, locaux...). Les résultats ont été utilisés dans la conception du projet. Le syndicat a intégré quelques aménagements supplémentaires, dont la récréation d'un parcours de kayak, sur la base de loisirs pour pallier la suppression de l'ancien, localisé sur l'emplacement de l'ancien du lit de la Reyssouze.

TRAVAUX :

En premier lieu, le tracé initial de la Reyssouze sur le site de la zone humide de Bouvent a été bouché, en novembre 2024. Un réaménagement assez intrusif a été conduit sur le site, compte tenu du faible pouvoir de charriage de la rivière (3 à 4 W/m²), afin de l'aider à sillonner et à se créer un chemin suffisant. La taille et le nombre de méandres ont été définis selon un calcul de pente intégrant la surface de mobilité disponible. Associé au nivellement du site, ces deux étapes ont généré beaucoup de déblais-remblais.

Compte tenu de la typologie de la rivière (charriage de faible granulométrie : sables, fines). Un lit d'étiage a été modelé en fond du lit sur une largeur de 1.5 à 3 m. Lors de la visite le 28 mars 2025, la largeur d'écoulement s'étendait sur 5-6 m.

Beaucoup de bois mort a été installé sur site, en berge et dans le lit de la Reyssouze, dont certains servent également de refuge à la faune (hibernaculum...). Afin de laisser la rivière évoluer librement, aucun géotextile n'a été installé. Des mares ont également été creusées et un inventaire « 4 saisons » sera conduit pour surveiller leur évolution. Ce projet étant labellisé Nature 2050 (Fonds MAIF pour le Vivant), le syndicat est tenu de suivre l'évolution du site jusqu'à cette date.



Exemple d'hibernaculum installé (©N.Valé - ARRA²)

Des pontons ont été mis en place avec des surlargeurs ponctuelles pour favoriser des espaces de repos avec des assises et des panneaux pédagogiques de sensibilisation présentant la renaturation de la Reyssouze.

Ils ne présentent pas de garde-corps, éléments non obligatoires s'ils sont installés en zone naturelle et si la hauteur de chute est inférieure à 1 m. La présence d'un chemin longeant le cours d'eau n'impose pas le passage par ces installations. Des tasseaux (dizaine de centimètres de hauteur) ont tout de même été installés en bordure pour faire office de chasse-roues. Ce choix a été motivé par la volonté de ne pas insérer de barrières dans le champ de vision tout en cadrant les passages et éviter que les dispositifs à roulette ne glissent pas inadvertance.

Chaque impact issu du projet de renaturation a suivi la logique ERC (Éviter, Réduire, Compenser). Afin de continuer à limiter l'incidence du chantier, le béton qui était auparavant sur le site a été recyclé par ailleurs en sous-couche de voirie, tout comme les 6000 tonnes de béton extraites de la débétonisation du canal de Loèche.

Des plantations d'hélophytes sont prévues en mai et juin 2025. Par endroits, différents semis avec un sur-semis (pour augmenter la densité de végétaux et limiter l'installation d'espèces non désirées) furent plantés avec une alternance de couleur pour attirer l'œil. En raison des nombreuses intempéries lors de la phase travaux, le syndicat a également ressemé le golf, en partie endommagé lors des crues de la Reyssouze.

Le brochet est l'espèce indicatrice présente sur le site. Sur le tronçon concerné par les travaux, la densité piscicole s'élève à un peu moins de 1 t/ha. Quelques silures ont été rencontrés dans la Reyssouze avec un individu de 1.20 m de long observé lors d'une pêche à l'aval du site.

Quelques tâches de renouées ont été identifiées. Des patches furent enfouis et d'autres scellés dans des sarcophages d'argile. La base de loisirs présente également quelques problématiques liées à l'ambrosie. Ainsi, il a été choisi de semer les surfaces émergées avec des espèces locales récupérées sur semis humide près de la Veyle par la structure « Prends en de la graine ».

Une zone humide recréée en 2020 à proximité immédiate de ce projet de renaturation suite à des mesures compensatoires a fait l'objet de 4 ans de suivis écologiques qui ont servi de guide dans la conception du projet présenté.

FINANCEMENT

Le projet ReyDeCa représente un investissement total de 4.526 millions d'euros TTC. Le plan de financement se répartit comme suit :

- 9 % pris en charge par le Département de l'Ain.
- 70 % financés par l'Agence de l'eau RMC
- 11 % par le Fonds MAIF pour le Vivant – CDC Biodiversité Nature 2050
- 10 % apportés par le Syndicat

ANIMATION DU SITE

L'animation du site a été pensée pour tous et sera constituée de divers outils permettant de sensibiliser au gré de leur parcours les promeneurs à la protection de l'Environnement. Différents supports sont envisagés : Réalité augmentée, panneaux...

Un observatoire du paysage est installé en bord de la Reyssouze sur le site. Il s'agit d'un dispositif avec lequel les visiteurs peuvent photographier le site à travers un cadre fixe. Les photos et les droits d'utilisation sont ensuite transmis au syndicat et stockés dans une base de données collectant l'ensemble des envois. À terme, cela permet de créer des Time laps reportant l'évolution du projet post-travaux.

Dans sa totalité et ses divers projets, le territoire du Syndicat de la Reyssouze est couvert par 35 bornes de ce type sur tout le bassin versant (Projet Cœur Reyssouze). Leur utilisation peut également devenir un vecteur dans le montage et la conception des projets menés puisque chaque citoyen est appelé à noter les sites depuis leur photo.

Le syndicat développe également des « Cafés chantiers ». Il s'agit d'un temps d'échange sur les projets développés, qui est proposé aux citoyens directement depuis les chantiers. La zone humide de Bouvent a fait l'objet de 3 événements de ce type. C'est une opportunité pour que les citoyens puissent échanger leurs idées et leur vision entre eux. Ces rencontres ont rarement généré des situations conflictuelles entre le syndicat et les participants.

Pour faciliter l'animation à travers le territoire et sensibiliser sur les divers enjeux environnementaux, le syndicat envisage de créer des groupes citoyens d'élaboration de réflexions stratégiques sur diverses thématiques, comme la solidarité de bassin, par exemple. Enfin le syndicat organise un événement culture en été 2025 pour faire venir les habitants au bord de l'eau, y vivre des émotions et échanger sur les travaux ou leurs sentiments vis-à-vis de ces derniers. A cette occasion, il a également mis en place des animations scolaires, les classes d'eau, reposant sur les principes de la classe du dehors.

Le syndicat a pu présenter l'ensemble des travaux présentés ici lors de la journée technique de l'ARRA² du 24 octobre 2024 portant sur les approches paysagères et les perceptions sociales dans la restauration des milieux aquatiques.